



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	30.10.2024
A :	17h30
Fin :	18H30
Présidence :	Mme Clémentine CHARRAUD
Présents :	Mme DAMOURETTE Marjorie, MM Patrick AUABRD , Joël LORY, Julien ORINE, Christophe PASQUET, Thomas SORRENTINO

RESERVES

Match n° 29169776 – US Villedieu 3 / AS Maron 1 du 27.10.2024 en D4 B :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Dit que la réserve est non recevable.

La réserve sur la FMI indique « capitaine de l'AS Maron pose une réserve sur l'ensemble de l'équipe du n°1 à 14 » ;

Le mail appuyant cette réserve envoyée le 27/10/2024 à 18h35 n'apporte pas de précision sur le motif.

Homologue la rencontre :

US Villedieu 3 : 3 buts 3 points

AS Maron 1 : 2 buts 0 points

Porte à la charge de l'AS Maron les frais de réserves d'un montant 80 €

Match n° EC Veuil 1 / ECL St Christophe Cx 2 du 27.10.2024 – en D3 D :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Dit que la réserve est non recevable en raison de l'application de l'article 11 du Règlement intérieur du district qui précise : « les courriels ne sont pris en considération que s'ils sont envoyés de la boîte mail officielle du club ou celles déclarées par le club ».

Porte à la charge de l'EC Veuil les frais de réserves d'un montant 80 €

FORFAIT

Hors délais

Match n° 29170606 – ES Etrechet 2 / US 2R 2 du 27.10.2024 – D4 C :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de l'US2R adressé au District de l'Indre de Football et au club de l'ES ESTRECHET en date du 26/10/2024 à 15h38 déclarant le forfait de son équipe,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à l'US2R (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'ES ETRECHET (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

L'US2R doit :

- Amende pour forfait = 75 euros
- Indemnités manque à gagner = 46 euros

COUPES

**Le tirage du 2^{ème} tour de la Coupe de l'Indre
aura lieu Mercredi 6 novembre à 19h00 au District de l'Indre.**

Coupe de l'Indre Seniors

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe de l'Indre Seniors :

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : SS Bélâbre, AS Chabris, E. Arpeuilles Clion, FC Concremiers, AC Villers, EGC Touvent Cx, ECL St Christophe Cx, ES Poulaines, ES Vineuil Brion, FC SSRP, E. Pont Chrétien, AS St Lactencin, Etoile Cx, US 2R, FCBL, US Montierchaume, US Azay le Ferron, AS Ardentes, US Villedieu, AS Coings Céré, AS St Gaultier Thenay, US St Maur

Exempts 9 clubs de Ligue : US Reuilly, US Le Poinçonnet, US Le Blanc, US Montgivray, ACS Buzançais, FC Déols, USAP, FC Diors, SC Vatan +

Exempts qualifiés en Coupe du Centre : BVN, SA Issoudun, US La Châtre +

Exempts : FCCB, SC Tendu, US Vouillon, AS Maron, SS Ecueillé AAE Nohant Vic, AS Neuvy Pailloux, EC Veuil, AS Varennes, FC Valp 36, US Aigurande, Mifa 36, ES Etretchet, FC Luant, ES Sazeray Vigoulant, AC Parnac Val d'Abloux, FCMO, AS Niherne, Vicq sur Nahon, Olympique Cx, Patriote Ambrault.

Ballon NR

Le Ballon NR est attribué au club de Concremiers (D3) suite à sa qualification face à Obterre (D2)

Coupe Henri LEGROS

Clubs engagés :

US Aigurande, La Patriote Ambrault, AS Adentes, US Argy, US Azay le Ferron, SS Bélâbre, US Bouges, AS Brion, AS Ceaulmont, AS Chabris, FC Bas Berry, FC Etoile Cx, EGC Touvent Cx, FC Fontchoir Cx, ECL St Christophe Cx, La Mifa 36, Olympique Cx, E. Arpheuilles Clion, SS Cluis, AS Coings Céré, FC Concremiers, US2R, SS Ecueillé, ES Etrechet, FCCB, AS Ingrandes, SA Issoudun, AS Jeu les Bois, US La Châtre, FCBL, E. Pont Chrétien, FC Levroux, FC Luant, AS Maron, FC2MT, US Montierchaume, FCSSRP, AS Neuvy Pailloux, BVN, AS Niherne, AAE Nohant Vic, FC Obterre, E. Palluau, AC Parnac Val d'Abloux, ES Poulaines, JLVC Pouligny St Pierre, JS Pruniers, ES Sazeray Vigoulant, SC Segry, AC Saint Aout, FCMO, FC2S, AS St Gaultier Thenay, AS St Lactencin, US St Maur, A St Valentin, FC Tendu, FC Tournon St Martin, AS Varennes, US Gatines, FC Valp 36, USB Vendoeuvres, EC Veuil, La Vicquoise, US Villedieu, US Villegouin, AC Villers, ES Vineuil Brion, US Vouillon.

Coupe Pierre ROUX U18

1^{er} tour de la Coupe Pierre ROUX :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29821541	Touvent Chat.	Sp.C. Vatan	16/11/2024	15H30
29821542	E.Usap-Amsgt	Fc Deols	16/11/2024	15H30
29821540	Ent. Berry Sud	U.S. St Maur	16/11/2024	15H30
29821539	Poinconnet Us	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	16/11/2024	15H30
29821543	Ent. Montgivray/Arde	Cx Etoile	16/11/2024	15H30

Coupe Alain LABRUNE U17

1^{er} tour de la Coupe Alain LABRUNE :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29821550	Ent. Etrechet Diors	Touvent Chat.	16/11/2024	15H30
29821558	F.C. Levroux	Chateauroux	07/12/2024	15H30
29821555	Fc Etoile Cx	Fc Deols	16/11/2024	15H30
29821556	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	U.S. Reuilly	16/11/2024	15H30
29821554	Foot. Sud Bouzanne	St Benoit Marche Oc	16/11/2024	15H30
29821552	Issoudun Sa	U.S. St Maur	16/11/2024	15H30
29821551	Ent. Gatines	E.Usap.Amsgt	16/11/2024	15H30
29821557	Ent.Berry Sud 1	Group. Val De L'Indr	16/11/2024	15H30
29821553	Poinconnet Us	U.S. Le Blanc	07/12/2024	15H30

Coupe Maurice HERVAULT U15

Homologation du 1er tour de la Coupe Maurice Hervault (U15) :

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour :

US St Maur, Berrichonne Cx, FC Déols, EGC Touvent Cx, SC Vatan, US Le Poinçonnet, FC Diors, US Reuilly 1, E. FCMO-Parnac-US2r, E. Berry Sud + l'exempt FC Levroux.

Sont qualifiés en Coupe de District U15 :

- VALP 36, Ent. Montgivray/Ardentes, US Le Blanc, Ent. FC2MT, Foot Sud Bouzanne, FC Étoile, Ent. St Gaultier/Argenton, Ent. Chabris/Poulaines, Gâtines/Vicq, Ent. ACS Vendoeuvres, ACS Buzançais.

Le tirage du 2ème tour de la Coupe Maurice Hervault et le tirage du 1er tour de la Coupe de District U15 auront lieu le 06/11/2024 à 18h00 au District de l'Indre de football.

Les matchs auront lieu le 16/11/2024 à 15h00 sur le terrain du premier tiré.

TIRAGE COUPES

Coupe de l'Indre Féminines

1^{er} tour de la Coupe de l'Indre féminines effectué :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29877977	St Gau-Thenay	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	03/11/2024	10H
29877975	F.C. Luant	Alliance C.S. Buzanc	24/11/2024	10H
29877976	Cluis Ss	E.Montgivray-St Aout	02/11/2024	20H
29877974	Belabre Ss	Parnac V.A Ac	03/11/2024	10H
29877978	Villedieu Us	Sassierges Ec	03/11/2024	10H

Exempts : FC Bas Berry, Berrichonne Cx, EGC Touvent Cx

Challenge Raymond CAUTINAT

1^{er} tour du Challenge Raymond CAUTINAT :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29878011	Jeu Les Bois	E.Montgivray-St Aout	10/11/2024	10H
29878013	St Gau-Thenay	Arph/Clion E.	10/11/2024	10H
29878007	Poulaines Es	Sassierges Ec	10/11/2024	10H
29878012	Obterre Fc	F.C. Levroux	10/11/2024	10H
29878009	Ecueille Ss	U.S.A.P.	10/11/2024	10H
29878006	U.S. St Maur	Niherne As	10/11/2024	10H
29878010	Villedieu Us	U.S. Le Blanc	10/11/2024	10H
29878008	Us 2r	Bvn	10/11/2024	10H

FMI

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 15 €

Départemental 4 Poule C

ETRECHET (Match ETRECHET 2 / US2R 2)

FMI non faite 2ème avertissement, amende 26 €

Aucune

FMI non faite 3ème avertissement, amende 60 €

Aucune

RETARD de transmission, amende 35 € du 26-27/10/2024 :

Coupe Indre Seniors

ST AOUT (Match ST AOUT / COINGS CERE) Transmission le 30/10/2024 à 17h32 au lieu du 27/10/2024 à 24h00

RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL: UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI

IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL: EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.

INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB (Nouveau)

L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.

L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer

les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,***
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.***

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.

Ces actions doivent être réalisées :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,***
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.***

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,

il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

TRESORERIE

. **Remboursement frais arbitrage aux clubs de D3 soit 37 € :**

Date	Division	N° Match	Equipes	
27/10/2024	D3 D	28568487	SS ECUEILLE 2	US REUILLY 2
27/10/2024	D3 D	28568489	EC VEUIL 1	ECL ST CHRISTOPHE CX 2

COURRIER

. **AS Chabris** : en D2 A les matchs « retour » se dérouleront à 19 h 30 stade des Billettes à CHABRIS

Vu et pris connaissance du PV de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 24/10/2024.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la C.S.
C. CHARRAUD

